

Vie Associative - Subvention à l'Association RECIDEV

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer la subvention suivante :

Association	Objet de la demande	Versé en 2005	Proposition Commission pour 2006
Association RECIDEV	L'objet de cette association est l'éducation au développement à la solidarité et à la citoyenneté en direction des scolaires, des jeunes et des adultes. Ses actions ont pour but la sensibilisation au développement durable, commerce équitable, racisme...	2 000 €	2 000 €

En cas d'accord, la somme soit 2 000 €, sera imputée au chapitre 65.025.6574.48020 du budget primitif 2006.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette demande.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.